

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

**LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°14- 2016

SEANCE DU MARDI 22 MARS 2016

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 10  
Présents : 9

L'an deux mille seize et le mardi 22 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 mars 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. Joël ROBERT, Mme STEFANI Noëlle, Mme Céline TRUCH, Mme Danielle BLANC

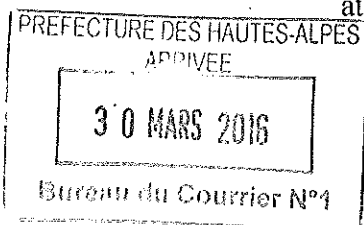
**Absent :** Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** P. POUILLARD

**Objet :** Subvention aux associations

Le Maire rappelle aux membres présents que lors du vote du budget un montant global a été voté à l'article « subventions aux associations » pour un montant de 15 000 €.

Le maire propose aux membres présents de déterminer le montant à attribuer à chaque association :



Comité des fêtes	2 600 €
Comité des fêtes (feu d'artifices)	2 500 €
Aînés ruraux	150 €
Société de chasse	350 €
Amicale Sapeurs Pompiers	200 €
Société Protectrice des Animaux	200 €
Football Club La Saulce	70 €
Associations Anciens Combattants	55 €
Association La Marelle	2 600 €
(dont 1 300 € pour « A Livres Perchés »)	
Société Val de Déoule	250 €
Association Paralysés de France	46 €
Association RASÉD	50 €

Association parents d'élèves La Saulce	50 €
Coopérative scolaire	1 350 €
Fonds Solidarité Logement	90 €
Secours catholique	100 €
Secours Populaire Français	100 €
Fondation Patrimoine (Adhésion)	50 €
Croix-Rouge Française	50 €
Conseil Municipal Jeunes (Voyage à Paris)	600 €
Voyage Scolaire Ecole La Saulce	150 €
Conseil Municipal Jeunes	500 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire.

Fait et délibéré le mardi 22 mars 2016

**Le Maire**

**Rémi COSTORIER**

